

3 juillet 2008, la CDUS communique : Sur le projet de « mastérisation » de la formation des enseignants

La réforme de la formation des enseignants est un enjeu majeur pour la société française qui mérite que lui soient accordées la réflexion et la concertation nécessaires.

La CDUS a donc pris note avec intérêt des intentions d'évolution de la formation des enseignants au sein des Universités. Elle se félicite de la volonté affichée par la CPU de vouloir associer les principaux acteurs des Universités, et en particulier les conférences de directeurs, aux groupes de travail qui élaboreront les cahiers des charges des futurs Masters destinés à assurer la formation initiale et la préparation aux concours de recrutement des futurs enseignants.

La CDUS estime en outre que l'adoption d'une formation de niveau Master est un atout pour une reconnaissance des enseignants français à un niveau européen et que les Universités possèdent les compétences et l'autonomie indispensables pour mener à bien la mission de formation des futurs enseignants. La CDUS estime cependant qu'il convient de prendre le problème dans le bon sens et que :

- 1) il est du rôle de l'Etat de commencer par définir les objectifs de l'école et de préciser ses attentes en matière de connaissances et de compétences attendues ;
- 2) de ces objectifs découle le profil souhaitable des enseignants qu'il conviendra de recruter ;
- 3) il est ensuite du rôle de l'Etat-employeur de définir les modalités de recrutement des enseignants et en particulier le périmètre scientifique, le niveau et le format exact de chacun des nouveaux concours ;
- 4) enfin, et ces conditions étant réunies, les Universités, seules compétentes pour la construction et la définition des contenus des diplômes de Master, seront en mesure de proposer des formations adaptées à la formation des enseignants et au mode de recrutement choisi, qui doivent être étroitement liés.

C'est pourquoi, la CDUS estime qu'il serait déraisonnable d'envisager des inscriptions arbitraires d'étudiants dans des premières années de Master qui n'ont pas été conçues à l'origine pour cela, dès la rentrée 2008, alors que ceux-ci passeront des concours 2009 sur la base des programmes et formats actuels. Une fois le nouveau système défini, la souplesse du LMD et l'adaptabilité des Universités permettront d'envisager des modalités de validation d'acquis pour l'intégration des étudiants concernés dans les futurs parcours de Master à la rentrée 2009. Il serait totalement déraisonnable d'envisager l'accès en Master 2 d'étudiants inscrits en Master 1, ayant été collés aux examens, ayant été absents lors des contrôles de connaissance, ou pire, ayant passé des formes de contrôles autres que celles prévues pour l'ensemble des étudiants.

Enfin, la CDUS insiste sur la nécessité de corréliser cette réforme d'une part à une légitime revalorisation du métier et de la carrière des enseignants et d'autre part à une réflexion sur la mise en place d'un système de formation continue et d'actualisation des compétences scientifiques et professionnelles des enseignants apte à suivre les évolutions de la société et des connaissances.

Contact : Alain TROUILLET, Président de la CDUS

Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne

23 rue du Docteur Paul Michelon – 42023 Saint-Etienne Cedex 2

tél: 04 77 48 15 04 / fax: 04 77 48 15 84 / e-mail: alain.trouillet@univ-st-etienne.fr

<http://www.cdus.asso.fr>